

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Responsable SIG au sein du Département Urbanisme et Habitat.**

Réf. : 4.2.5

## **Décision**

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au Département Urbanisme et Habitat, un emploi de Responsable SIG, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

Piloter le développement et l'usage du SIG au sein du département Urbanisme et Habitat pour accompagner la dématérialisation de l'urbanisme.

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de Responsable SIG au sein du Département Urbanisme et Habitat est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum IB 434 et au maximum IB 979, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

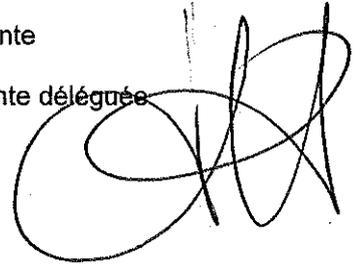
Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 01 OCT. 2022

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL



mis en ligne le :

18 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20221001-2022\_1094DEC-AU  
Date de télétransmission : 18/10/2022  
Date de réception préfecture : 18/10/2022